

S.A.F.

Syndicat des Avocats de France

Maître Judith KRIVINE
Présidente

34, rue Saint Lazare
75008 PARIS

Paris, le 10 février 2025

IDCC 1000 - Convention Nationale du Travail du 20 février 1979 réglant les rapports entre les Avocats et leur personnel
1850 - Convention collective des Avocats Salariés des cabinets d'avocats du 17 février 1995

Objet **NOTIFICATION DE DEUX ACCORDS**

- Avenant 136 salaires du personnel non avocat du 24 janvier 2025
- Avenant 39 salaires des avocats salariés du 24 janvier 2025

PJ Un exemplaire signé de chaque accord

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions légales, nous vous notifions par la présente les deux accords du 24 janvier 2025 relatifs aux minima du personnel des cabinets d'avocats **Non-Avocat** et **Avocat Salarié** :

- **Avenant 136 du 24 janvier 2025 – Relatif aux salaires minima du personnel salarié non-avocat (IDCC 1000)**
- **Avenant 29 du 24 janvier 2025 – Relatif aux salaires minima des avocats salariés (IDCC 1850)**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il convient d'accuser réception de cette notification par retour de courriel.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

Secrétariat de la CPPNI
de la branche des cabinets d'avocats